

La saison de monte se déroule chaque année du 1er janvier au 15 août.

Contrat d'origine

Semence réfrigérée

Les étalons disponibles en semence réfrigérée ont l'indication IART sur leur page du site et sur la page Tarifs.

La commande de la semence pour le lendemain doit être faite au Haras du LH par téléphone (06 63 65 77 45 ou 02 43 00 28 45) avant 9h du matin.

Les livraisons de semence réfrigérée sont disponibles mardi, mercredi, jeudi et vendredi (samedi dans certains cas).

Le transport de la semence est acheminé par le service des colis postaux de HippoXpress, T.N.T. ou DHL ; celle-ci doit être livrée dans un centre d'insémination (centre de mise en place) approuvé par les Haras Nationaux.

Au cas où il y n'aurait aucune semence réfrigérée disponible de l'étalon de premier choix, un autre étalon, disponible en réfrigérée peut être choisi. Toute facturation et conditions seront réactualisées sur ce deuxième choix.

Après l'insémination, un certificat de saillie sera édité. La certification sera seulement délivrée à l'éleveur après paiement de toutes les factures.

Si la jument est vide, une réduction de 50% sera effectuée l'année suivante si l'étalon est disponible. La preuve vétérinaire doit être fournie avant le 1er décembre de l'année d'insémination.

Tous les frais de transport, (transport par HippoXpress, TNT ou DHL et certificat sanitaire d'importation) sont payables par l'éleveur - le paiement de 360 Euros à la réservation est seulement une avance.

Semence congelée

Les étalons disponibles en semence congelée ont l'indication IAC sur leur page du site et sur la page Tarifs.

Les étalons disponibles en semence congelée en 2019 sont :- Don Frederic, Dragon Hill, Foundation, Furstenball, Furst Jazz, Fursten-Look, Furst Romancier, San Amour, Sandro Hit, Sezuan, Sezuan's Donnerhall, Sir Donnerhall, Sambertino, Knock Out, Vitalis et Welcome Sharan.

Pour **Sambertino, Knock Out et Welcome Sharan** la semence est disponible à la dose. Chaque dose contiendra 6 paillettes. Le nombre de cartes de saillies qui peuvent être fourni est défini dans le contrat de saillie de chaque étalon.

Les paillettes non utilisées restent la propriété de l'acheteur.

Après l'insémination, un certificat de saillie sera édité. La certification sera seulement délivrée à l'éleveur après paiement de toutes les factures.

Si la jument n'est pas pleine, aucun crédit du prix de saillie ou remise ne sera disponible.

Pour **Don Frederic, Dragon Hill, Foundation, Furstenball, Furst Jazz, Fursten-Look, Furst Romancier, San Amour, Sandro Hit, Sezuan, Sezuan's Donnerhall, Sir Donnerhall et Vitalis** jusqu'à 2 doses de semence seront disponibles pendant la saison de monte 2019. Une dose sera envoyée chaque chaleur jusqu'à ce que la jument soit pleine ou les 2 doses ont été envoyées. Les doses non utilisées restent la propriété du Haras du LH.

Chaque dose contiendra le nombre de paillettes défini par le Haras Schockemohle ou le Haras du LH au moment de la commande.

Après l'insémination, un certificat de saillie sera édité. La certification sera seulement délivrée à l'éleveur après paiement de toutes les factures.

Si la jument est vide, une réduction de 50% sera effectuée l'année suivante si l'étalon est disponible. La preuve vétérinaire doit être fournie avant le 1er décembre de l'année d'insémination.

Les livraisons sont acheminées par TNT ou France Express. Les paillettes sont envoyées dans un gyrotainer ou cuve.

Tous les frais de transport, (transport par TNT ou France Express, le gyrotainer ou location de cuve, l'azote) sont payables par l'éleveur - le paiement de 360 Euros à la réservation est seulement une avance.

Conditions de paiements

La saillie sera assujettie à une TVA de 10,0%, les frais de transport à 20,0%.

Deux chèques doivent être envoyés (les valeurs du 1^{er} et 2^{ème} chèques peuvent être trouvées sur la page Tarifs) :-

1er Chèque (la Réservation) = 50% x (Prix de saillie HT + TVA @ 10%) + 360 Euros en avance pour les frais de transport (encaissable à la réservation)

2ème Chèque (Le Solde) = 50% x (Prix de saillie HT + TVA @ 10%) encaissable 30 jours suivant la première livraison de la semence.

Pour les juments inséminées au Haras du LH, le deuxième chèque sera encaissé 30 jours après la première insémination.

La facture sera fournie après toutes les livraisons, quand la jument est pleine ou à la fin de la saison de monte.

La réservation ainsi que le 2ème chèque seront remboursés s'il y avait annulation avant que la semence ne soit expédiée.

Contrat « poulain vivant »

Semence réfrigérée

Les étalons disponibles en semence réfrigérée ont l'indication IART sur leur page du site et sur la page Tarifs – Poulain Vivant.

La commande de la semence pour le lendemain doit être faite au Haras du LH par téléphone (06 63 65 77 45 ou 02 43 00 28 45) avant 9h du matin.

Les livraisons de semence réfrigérée sont disponibles mardi, mercredi, jeudi et vendredi (samedi dans certains cas).

Le transport de la semence est acheminé par le service des colis postaux de HippoXpress, T.N.T. ou DHL ; celle-ci doit être livrée dans un centre d'insémination (centre de mise en place) approuvé par les Haras Nationaux.

Au cas où il y n'aurait aucune semence réfrigérée disponible de l'étalon de premier choix, un autre étalon, disponible en réfrigérée peut être choisi. Toute facturation et conditions seront réactualisées sur ce deuxième choix.

Après l'insémination, un certificat de saillie sera édité. La certification sera seulement délivrée à l'éleveur après paiement de toutes les factures.

Si la jument est vide, le solde de la saillie n'est pas dû. La preuve vétérinaire doit être fournie avant le 1er décembre de l'année d'insémination.

Si la jument est pleine, l'acheteur s'engage à avertir le Haras du LH, par courrier simple, au plus tard le 1^{er} décembre, du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage.

Tous les frais de transport, (transport par HippoXpress, TNT ou DHL et certificat sanitaire d'importation) sont payables par l'éleveur - le paiement de 360 Euros à la réservation est seulement une avance.

Semence congelée

Les étalons disponibles en semence congelée ont l'indication IAC sur leur page du site et sur la page Tarifs – Poulain Vivant.

Pour les étalons disponible en semence congelée, jusqu'à 2 doses de semence seront disponibles pendant la saison de monte 2018. Une dose sera envoyée chaque chaleur jusqu'à ce que la jument soit pleine ou les 2 doses ont été envoyées. Les doses non utilisées restent la propriété du Haras du LH.

Chaque dose contiendra le nombre de paillettes défini par le Haras Schockemohle ou le Haras du LH au moment de la commande.

Après l'insémination, un certificat de saillie sera édité. La certification sera seulement délivrée à l'éleveur après paiement de toutes les factures.

Si la jument est vide, le solde de la saillie n'est pas dû. La preuve vétérinaire doit être fournie avant le 1er décembre de l'année d'insémination.

Si la jument est pleine, l'acheteur s'engage à avertir le Haras du LH, par courrier simple, au plus tard le 1^{er} décembre, du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage.

Les livraisons sont acheminées par TNT ou France Express. Les paillettes sont envoyées dans un gyrotainer ou cuve.

Tous les frais de transport, (transport par TNT ou France Express, le gyrotainer ou location de cuve, l'azote) sont payables par l'éleveur - le paiement de 360 Euros à la réservation est seulement une avance.

Conditions de paiements

La saillie sera assujettie à une TVA de 10,0%, les frais de transport à 20,0%.

Un chèque (Chèque 1 - Réservation) doit être envoyé (les valeurs du chèque 1 (Réservation) et chèque 2 (Solde) peuvent être trouvées sur la page "Tarifs Poulain Vivant" sur www.harasdulh.com)

Chèque 1 (Réservation) = 300 Euros + TVA @ 10,0%) + 360 Euros en avance pour les frais de transport (encaissable à la réservation) = 690 Euros

Chèque 2 (La Solde) = Tarif Poulain Vivant - 300 Euros + TVA @ 10,0%
Cheque 2 doit être envoyé dans les 8 jours suivant le poulinage (si la jument a donné naissance à un poulain viable).

La première facture sera fournie après toutes les livraisons, quand la jument est pleine ou à la fin de la saison de monte.

Si la jument est pleine au 1^{er} décembre, la deuxième facture sera fournie 21 jours avant la date prévue de poulinage.

La réservation sera remboursée s'il y avait annulation avant que la semence ne soit expédiée.